

FLASH INFO

Flash info

ÉDITION
SPÉCIALE

LA CONSTITUTIONNALISATION DE L'I.V.G.

LES ACTUS DE L'INSTITUT LOUIS FAVOREU

AVEC LA PARTICIPATION DE

Théo BRILLANTI DERIEN,
Doctorant ILF

Saïdou DIOP,
Doctorant ILF

Xavier MAGNON,
Professeur de droit public

Marcel MORABITO,
Professeur émérite

Ariane VIDAL-NAQUET,
Professeur de droit public

Adresse

AMPHI DAVID
BAT. POUILLON

FACULTÉ DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE.
AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

Date

MARDI
2 AVRIL 2024

Horaire

DE 14:00 À 15:30

Article unique

Après le dix-septième alinéa de l'article 34 de la Constitution, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« La loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse. »

Délibéré en séance publique, à Versailles, le 4 mars 2024.

La Présidente,

Laïla Traou-Roch



DÉBAT
DISCUSSION

OUVERT À TOUS.
SOYEZ AU
RENDEZ-VOUS !



cnrs



Faculté de Droit et
de Science Politique
Aix-Marseille Université